
Vous êtes un professionnel de santé ?

Santé

Vous souhaitez vous installer sur Clermont-Ferrand ?

La Ville vous accompagne pour construire votre projet sur le territoire. N'hésitez pas à en échanger avec l'animatrice du Contrat Local de Santé. Vous bénéficiez d'un soutien à la recherche de locaux, d'informations sur les aides à l'installation et d'une mise en réseau avec les référents installation et les acteurs de santé du territoire.

Les aides méthodologiques : appui à la création de structures d'exercice coordonné

Vous portez un projet de maison de santé, de centre de santé ? La Ville peut vous orienter vers les outils et partenaires ressource pour ce projet : bases de données locales, recherche d'un

cofinancement sur le projet bâtiminaire, etc.

Les aides financières : exonérations fiscales

5 quartiers de Clermont-Ferrand sont identifiés sur les zonages comme "Zone d'Action Complémentaire" par l'Agence Régionale de Santé, sur ces secteurs, l'implantation de votre activité vous permet de bénéficier d'exonérations fiscales.

Des outils pour aller plus loin :

Accès aux détail des zonages par profession et des aides à l'installation disponibles : Portail d'accompagnement des professionnels de santé. www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr

Clermont-Ferrand, c'est notamment 1 Centre Hospitalier Régional Universitaire, des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, des Centres de Santé polyvalents, des Centres de Santé spécialisés (gynécologie, dentaire, etc.), 1 Faculté de médecine, 1 Institut de Formation en Soins Infirmiers, 1 Faculté de chirurgie dentaire, etc.

Contact : Direction de la Santé publique, Contrat Local de Santé - 04.73.42.63.63.

Fontaine du bac : Clermont s'implique dans l'offre de soins

Maison de santé pluri-professionnelle , l'offre de soins au coeur des quartiers